



## CONGÉS PAYÉS

-----  
Par jeandebret

Bonjour,

Je vous explique la situation, j'avais un contrat saisonnier qui a débuté le 30 juin et s'est terminé le 31 août, il se trouve que mes jours de repos était le lundi et le mardi. J'ai donc été en repos le lundi 30 et le mardi 31 août, en découvrant mon bulletin de salaire je me suis aperçu que ces deux derniers jours ont été comptés comme congés anticipés alors que je n'en avais pas fait la demande et en plus il s'agissait normalement de mes jours de repos. Je vous demande donc quels recours sont possibles ?

Merci par avance.